

Droits de scolarité Mines Nancy

Droits de scolarité 2023-2024

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 15/12/2020 de l'Université de Lorraine, les droits différenciés sont appliqués à Mines Nancy.

Détail des droits universitaires Droits de scolarité	CURSUS INGENIEUR À titre principal	CURSUS MASTER À titre principal
* Étudiant extracommunautaire primo-arrivant en 2023/2024 (Étudiant s'inscrivant pour la première fois à l'Université de Lorraine.) <i>Aucune exonération ne sera possible la première année d'arrivée</i>	3770 euros + CVEC	3770 euros + CVEC Sauf Master 1ère année pour les pays listés ci-dessous : 243 euros liste des pays exonérés
* Étudiant extracommunautaire inscrit à l'Université de Lorraine à partir de 2019/2020 : - Études interrompues - Réorientation - Redoublement - Abandon - Étudiant en Licence 3 ^{ème} année vers le Master 1ère année	3770 euros + CVEC	3770 euros + CVEC
* Étudiant français ou U.E. * Étudiant extracommunautaire - Inscrit avant 2018/2019 - Inscrit à l'Université de Lorraine à partir de 2019/2020 ayant validé l'année et poursuivant leur cursus	2500 euros + CVEC	243 euros + CVEC

- Les boursiers sur critères sociaux ainsi que les Boursiers du Gouvernement Français sont exonérés des droits nationaux et différenciés sous réserve du dépôt en ligne de l'attestation BGF.
- Ne sont pas concernés : les étudiants extra-communautaires qui viennent dans le cadre d'un accord d'échange ou de double diplôme.
- N'hésitez pas à contacter le service de scolarité correspondant pour vérifier les droits d'inscription applicables en fonction de votre situation :

FICM : mines-nancy-scolarite-ficm@univ-lorraine.fr

FIGIM : fabienne.remy@mines-nancy.univ-lorraine.fr

FIIC : marylaure.richard@univ-lorraine.fr

Masters : mines-nancy-scolarite-master@univ-lorraine.fr

- La CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) d'un montant de **100€** (tarif 2023-2024) est due par tout étudiant inscrit en formation initiale AVANT l'inscription à l'université et EXCLUSIVEMENT auprès de l'organisme collecteur : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

☞ Les étudiants admis en MS ou en DU ne sont pas concernés par les droits différenciés, prenez contact directement avec les gestionnaires pour connaître le montant des droits : mines-nancy-scolarite-dfsc@univ-lorraine.fr